



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATION D'IMPRESSION, DE FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE VINCENNES - LOT N°10 : VITROPHANIE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ LES ATELIERS TECHNIPLAN

**DÉCISION N° DM-25-438
EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-25-135 du 28 mai 2025 de signer le marché de prestation d'impression de façonnage et de livraison des supports de communication de la Ville de Vincennes (lot n°10) avec la société LES ATELIERS TECHNIPLAN (notifié le 11/06/2025) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 décembre 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de rectifier une erreur matérielle figurant à l'article 4.1 (Prix du contrat – Variation des prix) du CCAP rendant inapplicable la formule de révision ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LES ATELIERS TECHNIPLAN, sise 21 rue Albert Calmette – 78350 JOUY-EN-JOSAS, représentée par Monsieur Sébastien MOREAU, Directeur Général, l'acte modificatif n°1 au marché de prestation d'impression de façonnage et de livraison des supports de communication de la Ville de Vincennes - Lot n°10 : Vitrophanie.

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251210-lmc1H13737H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/12/2025
Date de Publication : 10/12/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251210-Imc1H13737H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/12/2025
Date de Publication : 10/12/2025